

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Direction des achats et de la Commande Publique

**Correspondant :** M. Eric DALED, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 51 89, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>, adresse internet du profil acheteur : <http://www.maximilien.fr>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché : Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la gestion des titres de transports et de prestations annexes destinés aux agents et aux élus de la ville d'Aubervilliers.**

**Le présent accord-cadre est divisé en deux lots, constituant chacun un accord-cadre.**

**- Lot n° 1 : Fourniture et gestion des titres de transports aériens, ferroviaires et de prestations annexes destinés aux agents et aux élus de la ville d'Aubervilliers, dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions.**

**- Lot n° 2 : Fourniture de titres de transports aériens pour les personnels communaux et leur famille sous conditions législatives.**

**Type de marché de fournitures :** Achat

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 34980000

**Lieu d'exécution et de livraison :** Ville d'Aubervilliers, 93308 Aubervilliers

**Code NUTS :** FR106

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Fourniture de titres de transports et prestations annexes pour les personnels et élus d'Aubervilliers
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le présent accord-cadre est conclu pour une période allant à compter de sa date de notification jusqu'au 30 mars 2020. L'accord-cadre est passé à prix unitaires. Les prix s'appliquent aux quantités réellement exécutées sur la base, d'une part, du bordereau des prix unitaires, et, d'autre part à titre exceptionnel sur devis dont les prix resteront dans un rapport identique à celui des prix pratiqués dans le BPU.

Concernant le lot n°2, les tarifs proposés pour les vols par le titulaire à l'occasion de son offre resteront identiques durant toute la durée du présent accord-cadre, quelque soit la date de la commande. Ils ne seront susceptibles d'aucune modification en cours de l'accord-cadre, étant entendu que seules les taxes d'aéroport, taxes sur le carburant resteront variables.

Les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Lot n°1: Minimum 2 000 euro(s) HT Maximum :50 000 euro(s) HT

Lot n°2 Minimum 20 000 euro(s) HT Maximum: 75 000 euro(s) HT

**Prestations divisées en lots :** oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

**Durée du marché ou délai d'exécution** : 12 mois à compter de la notification du marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent** :  
Fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera attribué soit à un seul opérateur économique, soit à un groupement d'opérateurs économiques. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. En application de l'article 45 -V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières** : non

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Conditions de participation** :

• Critères de sélection des candidatures : L'analyse des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 62-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, en fonction des critères ci-dessous notés et pondérés de la façon suivante :

1. Le prix des prestations (65 points), qui sera jugé sur la base du Bordereau des Prix Unitaires.
2. La valeur technique de l'offre (35 points), qui sera jugée sur la base du mémoire technique défini à l'article 4.2 du règlement de consultation.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie par le Pouvoir Adjudicateur à l'issue de l'analyse des offres des candidats.

En cas d'incompatibilité entre l'offre jugée économiquement la plus avantageuse et le budget de la Collectivité, celle-ci se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'ensemble de la consultation.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** :

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature** :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public** :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11)** :

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Autres renseignements demandés :**

- Le formulaire e-DUME;

Une copie des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, l'autorisant à poursuivre son activité dans la période d'exécution de l'accord-cadre.

Les candidats devront également fournir:

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;

Les accréditations COFRAC dans les domaines objet du marché.

**Nombre de candidats :**

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 05 avril 2019 à 16 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** DACP 01-19

**Renseignements complémentaires :** Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies à l'article 4.1 du règlement de consultation (R.C):

L'acte d'engagement (A.E.), dûment complété et daté, sans modification ni réserve ;

Le détail quantitatif estimatif (DQE), dûment complété et daté sans modification ni réserve, Ce document n'a aucune valeur contractuelle ;

Le bordereau de prix unitaire (BPU) ;

Un mémoire technique, établi à partir du cadre fourni, définissant les conditions de réalisation de l'accord-cadre concernant :

- les délais en cas de modification de dates ou d'annulation des billets ;
- les moyens mis en oeuvre en matière de performance environnementale et portant notamment sur la limitation des émissions de CO2 sur les voyages par des agents ou des élus de la ville d'Aubervilliers et des actions de compensation des émissions de carbone devront être présentées dans les dossiers de réponse.

Un RIB.

L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus pourrait avoir pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du présent document, une négociation pourra être engagée avec les candidats.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans le dit courrier

- Une audition programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai franc de 5 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 120 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du présent document et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 05 mars 2019

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** adresse internet :

<https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=333267&orgAcron>

**Informations complémentaires :**

- La prestation n'est pas réservée à une profession particulière
- Les personnes morales ne sont pas tenues d'indiquer les noms, et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être gratuitement téléchargé sur le site :

<https://www.maximilien.fr>

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Montreuil, 7 rue Catherine PUIG (au niveau du 206 rue de Paris), 93100 Aubervilliers, tél. : 01 49 20 20 00, télécopieur : 01 49 20 20 98, courriel : [greffe.ta-montreuil@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montreuil@juradm.fr)

**Nature et désignation des lots :**

Lot(s) 1 la fourniture et la gestion des titres de transports et de prestations annexes destinés aux agents et aux élus de la ville d'Aubervilliers

Fourniture et gestion des titres de transports aériens, ferroviaires et de prestations annexes destinés aux agents et aux élus de la ville d'Aubervilliers, dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions.

C.P.V. - : Objet principal : 34980000

Lot(s) 2 Fourniture de titres de transport et prestations annexes pour les personnels et élus d'Aubervilliers

Fourniture de titres de transports aériens pour les personnels communaux et leur famille sous conditions législatives

C.P.V. - : Objet principal : 34980000